

Cependant, en raison de la complexité croissante des soins et du souci accru d'améliorer l'efficacité des services de santé, d'autres professions se sont multipliées en nombre, en volume et en importance ces dernières années. Les tableaux 5.21, 5.22 et 5.23 présentent certains renseignements sur la main-d'œuvre sanitaire au Canada. Le tableau 5.21 contient des données sur les internes et les résidents, et sur les personnes travaillant dans l'administration, l'enseignement et la recherche, ainsi que dans la pratique clinique de la médecine.

En décembre 1977, il y avait 41,398 médecins civils actifs au Canada. Encore plus significatif que le nombre total de médecins est le ratio personnes/médecin. Il y a une forte concentration du personnel le plus hautement qualifié dans les régions urbaines. En 1977, le ratio personnes/médecin s'échelonnait entre 538 personnes par médecin en Ontario et 1,294 dans les Territoires du Nord-Ouest. Au niveau national, le ratio s'est amélioré chaque année depuis 1966, atteignant 566 personnes par médecin actif en 1977. Cette amélioration a été particulièrement sensible dans certaines provinces moins peuplées.

Il y avait au Canada près de 138,000 infirmières autorisées. Le ratio personnes/infirmière autorisée se situait entre 147 en Ontario, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse et 234 au Yukon. Ces chiffres indiquent que même dans les régions où le peuplement est dispersé, la population a assez facilement accès au personnel infirmier (tableau 5.22).

L'ampleur des professions sanitaires ressort clairement au tableau 5.23. Outre les médecins et les infirmières autorisées, il y avait près de 158,000 personnes classées dans d'autres professions sanitaires. L'importance d'un vaste éventail de professionnels, de semi-professionnels et d'employés de soutien se traduit par le nombre de groupes qui ont formé des associations nationales. Les autorités provinciales ont établi des organes d'autorisation et de réglementation pour un certain nombre de professions sanitaires.

### 5.10 Services internationaux d'hygiène

Par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le Canada participe aux activités des ministres de la Santé du Commonwealth, de l'Organisation panaméricaine de la santé, de l'Organisation mondiale de la santé, d'autres institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux dont les programmes visent pour une bonne part la santé. Le ministère participe également à des échanges bilatéraux avec les pays qui ont conclu des accords scientifiques, technologiques ou culturels avec le Canada.

En outre, chaque année des experts canadiens en hygiène publique et en sciences sanitaires exercent des fonctions de conseil à l'étranger en réponse aux demandes de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation panaméricaine de la santé ou d'un autre organisme.

Le ministère veille à l'application du Règlement concernant la manutention et l'expédition des mollusques et crustacés en vertu de l'Accord international conclu entre le Canada et les États-Unis. Il s'occupe également de la surveillance et de la diffusion, pour le compte de l'OMS, des normes établies pour les produits biologiques, les vitamines et les hormones, et exerce certaines fonctions rattachées à la Convention internationale sur les stupéfiants.

#### Sources

- 5.1 - 5.10 (sauf 5.4.2) Coordination interne et intergouvernementale, Direction générale des services et de la promotion de la santé, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; Division de la santé, Secteur de la statistique sociale, Statistique Canada.
- 5.4.2 Direction des systèmes d'information, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.